

ASSOCIATION TOURNUGEOIS VIVANT
Siège social : 1 rue du château 71240 Mancey
Assemblée générale ordinaire 2020

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'AGO

Résolution 1 :

L'assemblée générale approuve le rapport d'activité 2019 présenté par le Conseil d'administration.

Résolution 2 :

L'assemblée générale approuve le financier 2019 présenté par le Conseil d'Administration.

Résolution 3 :

« Les membres du conseil d'administration sont reconduits jusqu'à l'AG 2021 portant sur l'exercice 2020 »

Résolution 4 :

« Monsieur Pierre De Mons est élu au Conseil d'Administration de Tournugeois Vivant pour l'année 2020 (rétrospectivement) et jusqu'à la prochaine élection en 2021 »

Résolution 5 :

« Il n'est pas demandé de cotisation pour l'année 2020. Les membres ayant versé une cotisation en 2020 seront réputés avoir cotisé pour l'année 2021. »